

REFERENTIELS INTERNES DE FORMATION ET DE CERTIFICATION

FORMATEUR EN PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES (PAE FPSC)

Décision d'agrément n° PAE FPSC – 0109 C 75 délivrée le 17 août 2022 relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques »
(Validité du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2025)

Table des matières

Préambule	Page 3
Définitions et termes	Page 4
Cahier des charges	Page 9
Application pour chaque compétence	Page 12
Certification	Page 14
Annexe 1 : Liste du matériel minimum obligatoire	Page 16
Annexe 2 : Fiche individuelle de suivi « formateur en prévention et secours civiques »	Page 17
Annexe 3 : Modalités de validation des capacités de « formateur en prévention et secours civiques »	Page 19
Annexe 4 : Grille d'évaluation récapitulative des compétences « formateur en prévention et secours civiques »	Page 23
Annexe 5 : Procès-verbal	Page 25
Annexe 6 : Attestation PIC F	Page 27
Annexe 7 : Associations assimilées au réseau fédéral	Page 28
Bibliographie	Page 29

Les annexes 2 à 6 sont des modèles dont les mentions doivent être reprises et qui peuvent être personnalisées par les entités affiliées.

Pour obtenir les modèles en format Word, contacter la FNSPF (direction juridique).

Préambule

A l'équivalent de l'arrêté du 20 août 2018, de l'arrêté du 16 novembre 2011 modifiant l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 », l'arrêté du 4 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » demande dans son annexe II aux organismes habilités et aux associations nationales agréées d'établir un référentiel interne de formation et un référentiel interne de certification.

Comme tous nos référentiels internes de formation et de certification, ce référentiel est rédigé par l'équipe pédagogique nationale (EPN) de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF).

Validé par le comité exécutif, il est l'unique document de référence à respecter par toutes les unions ou associations affiliées à la FNSPF.

Ce référentiel n'est pas un scénario pédagogique, il définit les règles à suivre pour organiser des formations de formateur en prévention et secours civiques. Charge aux unions d'écrire leur scénario pédagogique en accord et cohérence avec les règles définies dans ce document.

L'unité d'enseignement de « Pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » a pour objectif l'acquisition par l'apprenant des capacités nécessaires pour amener un groupe d'apprenants à l'objectif fixé, à partir d'un référentiel interne de formation et de certification et en utilisant des ressources pédagogiques personnelles et externes.

Définitions et termes

Afin d'uniformiser le langage des formations animées par les sapeurs-pompiers, les définitions suivantes sont la **référence** à suivre par tous les formateurs.

Ces termes et définitions sont issus, pour certains, des normes françaises homologuées **AFNOR NF X 50-750 et FD X 50-751**.

Acquis

Ensemble des savoirs et savoir-faire dont une personne manifeste la maîtrise dans une activité professionnelle, sociale ou de formation.

Activité d'application

C'est la réalisation de cas concrets, de mises en situation **ou d'apprentissage du geste**.

Activité pédagogique

Il existe trois types d'activité pédagogique :

- **Activité de découverte** : le stagiaire découvre ce qu'il sait déjà ou ne sait pas
- **Activité de démonstration** : le formateur ou un autre émetteur (vidéo...) transmet un savoir
- **Activité d'application** : les stagiaires appliquent ce qui vient de leur être démontré.

Apprentissage

C'est une technique pédagogique qui constitue une des phases d'une séquence pédagogique. Dans le cas d'un processus pédagogique (cf. Définition ci-dessous), l'apprentissage constitue l'ensemble des activités qui permettent à une personne d'acquérir ou d'approfondir des connaissances théoriques et pratiques ou de développer des aptitudes.

Apprentissage du geste

C'est une technique pédagogique qui constitue une des phases d'une séquence pédagogique. Elle est organisée à la suite d'une démonstration pratique. Les participants reproduisent le(s) geste(s) et/ou la procédure sous la correction du ou des formateurs. Cette phase pédagogique ne doit pas être utilisée pour apporter des compléments de formation.

Cas concret

C'est une technique pédagogique qui constitue une des phases d'application d'une séquence pédagogique. Il a pour objet de permettre aux participants de restituer leurs savoirs dans le cadre d'une situation d'accident simulé.

Certificat de compétences

Document écrit délivré par une autorité d'emploi dispensatrice de l'action de formation, sous contrôle de l'Etat, reconnaissant au titulaire un niveau de compétences vérifié par une évaluation.

Compétence de sécurité civile

Capacités qui permettent d'exercer convenablement une fonction, une activité ou un emploi.

Démonstration pratique

C'est une technique pédagogique qui peut constituer une des phases d'une séquence pédagogique. Elle a pour objet de permettre aux participants d'acquérir un ou plusieurs nouveau(x) savoir(s) et de faciliter leur compréhension. Elle comprend les séquences :

- DTR (démonstration en temps réel),
- DCJ (démonstration commentée et justifiée),
- Reformulation.

Une démonstration pratique comprend tout ou partie de ces séquences.

DTR (démonstration en temps réel)

Le ou les formateurs démontrent une technique et/ou une procédure complète, conforme aux recommandations, sans explications. Les participants observent.

DCJ (démonstration commentée et justifiée)

Le ou les formateurs redémontrent la technique et/ou procédure précédemment présentée, accompagnée d'explications et de justifications avec ou sans interactivités. Les participants observent, écoutent, enregistrent.

Reformulation

Séquence indispensable dans le cas d'une DCJ non interactive. Le ou les formateurs, redémontre la technique et/ou procédure, guidé(s) par un ou plusieurs apprenants désignés.

Démonstration pratique dirigée

Comme la démonstration pratique, elle a pour objet de permettre aux participants d'acquérir un ou plusieurs nouveau(x) savoir(s) et de faciliter leur compréhension. Elle est utilisée dans le cas de démonstration de technique et/ou procédure nécessitant un nombre d'intervenant plus important que celui des formateurs. Un formateur dirige la séquence en démontrant une partie de la technique et en y plaçant un ou plusieurs apprenants.

Discussion dirigée

C'est une technique pédagogique qui consiste à cadrer la discussion en posant des questions fermées.

Etude de cas

C'est une technique pédagogique qui peut constituer une des phases d'une séquence pédagogique. Elle a pour objet de mesurer le niveau de connaissance des participants face à une nouvelle situation donnée, afin de procurer au formateur une base de travail pour adapter son message.

Evaluation de la formation

Action d'apprécier à l'aide de critères définis préalablement, l'atteinte des objectifs pédagogiques et de formation d'une action de formation. Cette évaluation peut être faite à des temps différents, par des acteurs différents : stagiaire, formateur, autorité d'emploi...

Evaluation formative

L'évaluation formative a pour objet d'informer l'apprenant, puis le formateur, du degré d'atteinte des objectifs fixés. En d'autres termes, elle permet de vérifier, à l'occasion d'exercices d'application, l'atteinte de l'objectif spécifique, et par conséquent le degré de progression du stagiaire vers l'objectif général.

Exposé interactif

C'est une technique pédagogique qui peut constituer une des phases d'une séquence pédagogique. Il a pour objet de permettre aux participants d'acquérir un ou plusieurs nouveau(x) savoir(s) et de leur faciliter la compréhension. **Le formateur s'appuie sur les connaissances et expériences des participants.**

Exposé magistral

C'est une technique pédagogique qui peut constituer une des phases d'une séquence pédagogique. Il a pour objet de permettre aux participants d'acquérir un ou plusieurs nouveau(x) savoir(s) et de leur faciliter la compréhension. **Le formateur sans interactivités développe le contenu de son cours aux participants.**

F.O.A.D (Formation Ouverte A Distance)

Formation en ligne via le réseau internet.

Formateur/moniteur

Personne exerçant une activité reconnue de formation qui comporte une part de face à face pédagogique et une part de préparation, de recherche et de formation personnelle au service du transfert des savoirs et du savoir-être.

Lot de matériels pédagogique

Matériels permettant la simulation de blessures, hémorragies... et de réaliser la mise en place d'activité d'application (téléphone, valise de maquillage, **etc.**).

Mise en situation

C'est une technique pédagogique qui constitue une des phases d'une séquence pédagogique ou d'évaluation. Elle a pour objet de permettre aux participants de restituer leur savoir dans le cadre d'une situation d'accident décrite ou simulée. **Contrairement au cas concret, cette séquence ne nécessite pas une mise en scène aussi complète (décor, maquillage) il est simplement nécessaire de bien décrire la situation.**

Mise en situation interactive

C'est une technique pédagogique qui constitue une des phases d'une séquence pédagogique. Elle a pour objet de permettre aux participants d'acquérir un ou plusieurs nouveau(x) savoir(s) et de leurs faciliter la compréhension dans le cadre d'une situation d'accident décrite. **Les participants sont également acteurs.**

Méthode pédagogique

Ensemble de démarches formalisées et appliquées, selon les principes définis pour que le formé acquiert un ensemble de savoirs conformes aux objectifs pédagogiques. Ce sont des principes qui orientent les modalités d'accès au savoir : pédagogie active....

Moyen pédagogique

Tout procédé, matériel ou immatériel, utilisés dans le cadre d'une méthode pédagogique : lecture de référentiel, étude de cas, cas concret, utilisation de films, transparents, maquillage, mannequins de simulation...

Objectif de formation

Compétence(s) à acquérir, à améliorer ou à entretenir, exprimée(s) initialement par les commanditaires et/ou les formés. Il sert à évaluer les effets de la formation.

Objectif général

Énoncé d'intention relativement large. Il décrit la situation qui existera en fin d'action de formation.

Objectif spécifique

Les objectifs spécifiques sont décrits avec précision des connaissances à acquérir. Ils permettent de définir un scénario de formation. Ils sont exprimés avec des verbes d'action. Exemple : à la fin de la séquence, le participant sera capable d'identifier et d'utiliser le matériel adapté...

Organisation de la formation

Agencement des différentes actions de formations du point de vue matériel et pédagogique.

Organisme de formation

Organisme de formation agréé par le ministre chargé de la sécurité civile pour dispenser les formations de sécurité civile.

Outils pédagogiques

Moyens, **supports**, aides formalisées pour **faciliter la compréhension des apprenants**.

Pédagogie active

Méthode d'enseignement consistant à faire acquérir au formé des connaissances, des capacités, à son initiative et par son activité propre.

La situation pédagogique suggère au formé des questions dont le traitement lui apportera une expérience et un acquis supplémentaires.

La pédagogie active prend appui sur la motivation du formé et provoque son désir d'action et d'activité.

Pré requis

Acquis préliminaires, nécessaires pour suivre efficacement une formation déterminée.

Public

Qualité et nombre des participants (minimum et maximum).

QCM

Technique applicative permettant la vérification d'un objectif de savoir.
Questionnaire à choix multiples.

QROC

Technique applicative permettant la vérification d'un objectif de savoir.
Questionnaire à réponse ouverte et courte.

Remue-méninge

Technique de créativité qui facilite la production d'idées, d'une personne ou d'un groupe. Appeler également « brainstorming » ou « tempête d'idées », son déroulement est le suivant :

- pendant un temps arrêté à l'avance les participants expriment sans censure leurs idées que l'animateur/formateur note sur un support au choix,
- une fois le temps écoulé chaque idée est reprise pour être validée ou invalidée.

Responsable de formation

Chez le dispensateur de formation, personne chargée de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de l'action de formation.

Responsable pédagogique

Formateur d'expérience, reconnu capable par son autorité d'emploi, d'utiliser un scénario pédagogique et de l'adapter selon le niveau des participants.

Savoir

Ensemble des connaissances théoriques et pratiques.

Savoir-être

Terme communément employé pour définir un savoir-faire relationnel, c'est à dire des comportements et attitudes attendus dans une situation donnée.

Savoir-faire

Mise en œuvre d'un savoir, de techniques et d'une habileté pratique maîtrisée dans une réalisation spécifique.

Séquence pédagogique

Unité pédagogique élémentaire constitutive d'une partie et permettant d'atteindre un des objectifs fixés par le programme. Elle correspond à toutes les activités et tous les moyens pédagogiques qui se déroulent dans le cadre d'un objectif spécifique.

Simulation

C'est une technique pédagogique qui peut constituer une des phases d'une séquence pédagogique. Elle a pour objet de permettre aux participants de restituer leurs savoirs dans le cadre d'une situation pédagogique simulée.

Support pédagogique

Moyen matériel utilisé dans le cadre d'une méthode pédagogique : transparents, référentiel national, tableau blanc, rétroprojecteur, mannequins de simulation...

Technique miroir

C'est une méthode pédagogique qui consiste à démontrer et expliquer une technique face à l'ensemble des candidats qui exécutent simultanément les gestes.

Techniques pédagogiques

Procédés, démarches à suivre selon un certain ordre qui permettent de mettre en œuvre les méthodes pédagogiques. Exemples : Etude de cas, démonstration pratique.

La technique pédagogique répond à une activité pédagogique.

Cahier des charges (Formateur en Prévention et Secours Civiques)

1. Objectif de la formation

L'unité d'enseignement « Pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » a pour objectif de faire contextualiser ses compétences de formateur (PIC Formateur), acquises ou en cours d'acquisition, au domaine particulier de l'enseignement à la prévention des risques et à l'apprentissage des gestes élémentaires de premiers secours à partir d'un référentiel interne de formation (RIF), d'un référentiel interne de certification (RIC), en utilisant des ressources pédagogiques personnelles et externes, conformément aux dispositions de l'arrêté du 04 septembre 2012.

2. Publics visés

Cette formation est accessible à toute personne majeure détenant le certificat de compétences « PSC 1 » datant de moins de trois ans ou à jour des obligations de formation de maintien des acquis et de formation continue s'y rapportant à la date d'entrée en formation.

3. Nombre de participants

Entre 5 et 20 stagiaires maximum

4. Modes de formation

Formation en présentiel

5. Techniques pédagogiques

Activités de découverte :

Remue-méninges, discussions dirigées, travaux en sous-groupe.

Activités d'apprentissage :

Exposés interactifs, mises en situation, travaux en sous-groupe.

Activités d'application :

Mises en situation, cas concret, activités applicatives accompagnées.

6. Logigrammes

Les logigrammes se trouvant dans le « Référentiel Interne de Formation et de Certification PIC Formateur », **sont classés dans l'ordre de progression pédagogique** et reprennent les 14 capacités de l'arrêté du 08 août 2012. Ils facilitent le travail du formateur en lui décrivant les phases successives de l'action de formation lui permettant d'atteindre l'objectif.

Les formes violettes sur la gauche correspondent aux actions du formateur de formateur et les formes vertes sur la droite à ceux de l'apprenant formateur.

7. Outils pédagogiques et documents à remettre aux participants

Le matériel pédagogique minimum figure en annexe 1 ci-jointe.

Un manuel peut être remis aux participants.

8. Durée

La durée de la formation est de 50 heures minimum en présentiel.

Cette durée comprend le temps nécessaire à l'acquisition des compétences figurant dans le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Pédagogie initiale et commune de formateur » ainsi que celles figurant dans le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques ».

9. Contenu de la formation

Le contenu de la formation doit être conforme à l'annexe I du référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » de l'arrêté du 04 septembre 2012.

10. Encadrement et compétences spécifiques demandées aux formateurs

Le nombre d'apprenants par session est compris entre 5 et 20.

Le taux d'encadrement doit respecter un formateur pour un groupe compris entre 5 et 10 participants et 2 formateurs pour un groupe de 11 à 20 participants (RP compris).

L'équipe pédagogique est fixée par l'autorité d'emploi.

Le responsable pédagogique, désigné par l'autorité d'emploi, doit être titulaire du diplôme de « Conception et encadrement de formation ».

Les formateurs autorisés à animer ces formations doivent être titulaires du certificat de compétence de « formateur de formateurs » ainsi que du certificat de compétence de « formateur aux premiers secours ou de formateur en prévention et secours civiques » à jour de sa formation continue.

11. Evaluation de la formation.

Elle est sous la responsabilité des présidents des associations affiliées à la FNSPF. Elle est réalisée sous la forme de leur choix.

12. Jury

Il est arrêté et convoqué par le Préfet conformément aux dispositions de l'annexe III du l'arrêté du 04 septembre 2012.

13. Archivages

La réglementation française précise des règles d'archivage et de conservation des documents. Ces documents peuvent être archivés sous plusieurs formes (papiers, supports informatiques...).

Les documents à archiver au secrétariat de l'Union départementale organisatrice sont :

- La liste nominative (2 mois)
- L'avis de l'équipe pédagogique (aptitude ou inaptitude) (2 mois)
- Les différentes pièces des évaluations (formative et sommative) (2 mois)
- Le procès-verbal de la formation (30 ans)

Le procès-verbal de la formation est à archiver par les préfectures.

14. Attestation PIC F

L'attestation « PIC formateur » (format word) est établie, actualisée et diffusée chaque année par la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France à l'ensemble de son réseau affilié « premiers secours ».

L'attestation est ensuite établie, délivrée et signée par le Président de l'Union Départementale en exercice ou son représentant bénéficiant de délégation de signature. Ce modèle fédéral adapté pour son réseau est conforme au modèle établi par la DGSCGC. Il fait l'objet de l'annexe 6 du présent référentiel.

15. Certificat de compétence

Le certificat de compétence de « Formateur en prévention et secours civiques » est délivré par la préfecture du département.

Application pour chaque compétence

Compétences « être capable de ... »	Objectifs pour une formation PS	Mise en application	Durée
Évaluer le niveau des connaissances acquises et celles restant à acquérir par les apprenants, en utilisant un support pédagogique et en favorisant leur expression, pour établir les liens avec les savoirs antérieurs et adapter les activités suivantes	<ul style="list-style-type: none"> ○ Intérêt de l'évaluation diagnostique ○ Comment pratiquer une évaluation diagnostique 	Animation d'au minimum 3 études de cas	Apport de connaissance 20 min 3 heures
Utiliser un support pédagogique, en respectant les règles de la communication, pour faciliter la compréhension des apprenants et la construction des savoirs	Connaitre : <ul style="list-style-type: none"> ○ L'existence des différents supports pédagogiques ○ Les qualités d'un support pédagogique ○ L'utilité d'un support pédagogique ○ Les règles d'utilisation d'un support pédagogique 	Animation de plusieurs séquences pédagogiques	Apport de connaissance 3 X 20 min 37 heures (1)
Explorer les savoirs antérieurs, éventuellement à l'aide de support pédagogique, pour permettre d'établir les liens avec les acquis et faciliter la compréhension des apprenants	<ul style="list-style-type: none"> ○ Pratiquer une mise en situation interactive conforme au RIF PSC1 de la FNSPF 	Animation d'au minimum 3 mises en situation interactive	37 heures (1)
Démontrer ou diriger, en expliquant, en justifiant et en vérifiant la compréhension des apprenants, pour leur faire acquérir des techniques, des procédures et l'usage de matériels	<ul style="list-style-type: none"> ○ Pratiquer une démonstration pratique conforme au RIF PSC1 de la FNSPF 	Animation d'au minimum 3 démonstrations pratiques	
Organiser l'apprentissage des apprenants en constituant des groupes, en contrôlant et en corrigeant si nécessaire les techniques et les procédures, pour permettre leur acquisition ou leur approfondissement.	Connaitre : <ul style="list-style-type: none"> ○ L'utilité d'une séquence d'apprentissage du geste ○ Quand animer une séquence d'apprentissage du geste ○ Comment animer une séquence 	Animation d'au moins 1 séquence d'apprentissage du geste	1 heure 30

	d'apprentissage du geste		
Placer les apprenants dans une situation proche de la réalité, en mettant en œuvre les techniques apprises et de s'approprier les procédures	Conception et réalisation d'une mise en situation et d'un cas concret	En groupe préparation de mise en situation et de cas concret prévus par le RIF PSC1 de la FNSPF	2 heures 30
Placer les apprenants dans une situation de travail de groupe, en l'organisant et en donnant des consignes nécessaires, pour faciliter le partage et le transfert des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ○ Utilisation de l'espace ○ Animation d'un groupe d'apprenant 	Animation des différentes séquences pédagogiques	Apport de connaissance 15 min Tout au long de la formation
Suivre un RIF et d'adapter si nécessaire les activités, en prenant en compte l'évolution de son groupe, afin de faciliter l'acquisition des connaissances, des procédures et des techniques par l'apprenant, pour lui permettre d'atteindre l'ensemble des objectifs de la formation	Connaitre : <ul style="list-style-type: none"> ○ L'obligation d'utiliser le RIF PSC1 de la FNSPF ○ Organiser une formation PSC1 en utilisant le RIF PSC1 de la FNSPF 	Utilisation du RIF PSC1 de la FNSPF pour la préparation des séquences pédagogiques	Tout au long de la formation
Évaluer un apprenant, en utilisant différents types d'évaluation et outils pertinents, pour lui permettre de se situer dans la formation, pour mesurer le niveau d'atteinte de l'objectif ou décider de sa certification	Pratiquer une évaluation : <ul style="list-style-type: none"> ○ Diagnostique ○ Formative 	Animation d'étude de cas, de mise en situation et de cas concret	Apport de connaissance 20 min Tout au long de la formation
S'auto évaluer dans son rôle de formateur, en portant un regard critique sur ses actions de formation, pour maintenir et développer ses connaissances	Connaitre : <ul style="list-style-type: none"> ○ L'intérêt de l'auto évaluation ○ La méthode d'auto évaluation ○ Pratiquer une auto évaluation 	2 entretiens individuels minimum avec l'équipe pédagogique	Tout au long de la formation
Établir une communication dans le cadre de la formation, en agissant sur les différents éléments de la communication, pour créer une relation pédagogique avec les apprenants et favoriser leurs apprentissages	<ul style="list-style-type: none"> ○ Connaitre les techniques de communication adaptées ○ Utiliser les techniques de communication adaptées 	Animation des différentes séquences pédagogiques	Tout au long de la formation

Adapter sa posture, en maîtrisant le contexte juridique ainsi que les règles établies par son autorité d'emploi pour respecter et adapter la conduite de ses formations	<p>Connaître :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les textes internes à son SDIS et son union ○ Les textes nationaux (DGSCGC) ○ Les valeurs du service public 	Questionnement oral ou par QROC	1 heure
Gérer la mise en place d'une formation, en respectant le cadre juridique, les procédures particulières à l'autorité d'emploi, les contraintes logistiques et les aspects administratifs, pour répondre aux besoins de formation	<p>Connaître :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les textes internes à son SDIS et son union (RIF) ○ Les textes nationaux (DGSCGC) ○ Les valeurs du service public 	Mise en application par mise en situation	1 heure 30
Positionner le groupe en situation d'apprentissage, en prenant en compte les dites conditions, pour faciliter l'acquisition des savoirs	<ul style="list-style-type: none"> ○ Utilisation de l'espace ○ Animation d'un groupe d'apprenants 	Animation des différentes séquences pédagogiques	Tout au long de la formation
Gérer les comportements et les attitudes au sein du groupe, en utilisant les techniques de dynamique de groupe et de gestion des conflits, pour favoriser et faciliter la production et l'apprentissage.			
Utiliser les différents outils de communication et créer les supports pédagogiques adaptés, en respectant les règles d'utilisation des outils, des critères pertinents de création et d'utilisation de ces supports et les principes généraux de la communication pour renforcer le message pédagogique et faciliter la compréhension et l'acquisition des savoirs	<ul style="list-style-type: none"> ○ Connaître les techniques de communication adaptées ○ Utiliser les techniques de communication adaptées 	Animation des différentes séquences pédagogiques	2 heures 30
Contextualiser les compétences de formateur à un domaine particulier et défini par une unité d'enseignement de pédagogie appliquée à un emploi de sécurité civile	Connaissance irréprochable théorique et pratique des techniques et conduite à tenir de la formation PSC1	En plus des séquences d'application, organisation de carrefours des techniques	2 heures + tout au long de la formation

(1) durée comprenant toutes les mises en application

Certification

L'annexe III de l'arrêté du 4 septembre 2012 modifié précise :

« 4. Délibérations du jury

Les candidats admis se voient délivrer le certificat de compétences de « formateur en prévention et secours civiques » par la préfecture du département où s'est déroulé l'examen des dossiers, selon un modèle conforme aux préconisations du ministère chargé de la sécurité civile.

« 2. Composition des dossiers

Les dossiers sont présentés au jury par l'organisme ayant assuré la formation. Ils comprennent une copie du référentiel interne de certification de l'organisme formateur ainsi que, pour chaque candidat :

- l'ensemble des pièces figurant en partie 6 de l'annexe II du présent arrêté (du 4 septembre 2012, copie du PSC1 datant de moins de trois ans à la date d'entrée en formation) ;*
- l'attestation de formation relative à l'unité d'enseignement « Pédagogie initiale et commune de formateur », délivrée conformément aux dispositions figurant en annexe III de l'arrêté du 8 août 2012 susvisé ;*
- les différentes pièces relatives aux évaluations, formatives et sommatives, établies durant sa formation à l'unité d'enseignement de « formateur en prévention et secours civiques » ;*
- l'avis de l'équipe pédagogique sur l'aptitude ou l'inaptitude du candidat à contextualiser ses compétences de formateur au domaine particulier de l'enseignement à la prévention des risques et à l'apprentissage des gestes élémentaires de secours.*

« 3. Critères de certification

Lors de l'examen des dossiers, le jury doit procéder à l'évaluation de certification et se prononcer sur l'aptitude ou l'inaptitude du candidat à contextualiser ses compétences de formateur au domaine particulier de l'enseignement à la prévention des risques et à l'apprentissage des procédures et des techniques relatives aux gestes élémentaires de secours.

Les pièces relatives aux évaluations du candidat doivent permettre au jury de s'assurer :

- de l'atteinte de l'ensemble des compétences exigées en annexe I de l'arrêté du 8 août 2012 susvisé ;*
- de la parfaite maîtrise des procédures et des techniques relatives aux gestes élémentaires de secours ;*
- de la conformité du processus d'évaluation du candidat au référentiel interne de certification établi par l'organisme formateur. »*

Pour ce faire l'équipe pédagogique, en plus des outils d'évaluation créés par les formateurs et validés par les concepteurs de la formation, doit réaliser la certification au moyen des annexes 2, 3 et 4 du présent référentiel.

Annexe 2 : « Fiche individuelle de suivi « formateur en prévention et secours civiques » :

Cette fiche individuelle permet à l'équipe pédagogique de reporter durant toute la formation le suivi des évaluations des apprenants. A l'issue doit y figurer une note finale représentant une synthèse de l'évaluation continue pour chaque capacité.

Annexe 3 : « Tableau récapitulatif des modalités de validation des capacités de « formateur en prévention et secours civiques » :

Le tableau récapitulatif détermine le « comment » et « le seuil de validation » de chaque capacité. Il est la référence à suivre pour déterminer l'acquisition des capacités notifiées dans l'annexe 4.

Annexe 4 : « Grille d'évaluation récapitulative des capacités de « formateur en prévention et secours civiques » :

Elle permet de sanctionner l'aptitude de l'apprenant par les mentions « APTE » ou « INAPTE ». La mention « INAPTE » doit obligatoirement faire l'objet d'une justification dans la case « Observation ».

Dispositions diverses :

La fiche individuelle de suivi (annexe 2) et la grille d'évaluation récapitulative des capacités (annexe 3) doivent être obligatoirement remplies et signées par le stagiaire et le formateur. Elles peuvent être modifiées dans leur forme sous réserve d'y conserver tous les éléments les composants.

Les personnes admises suite à la délibération du jury, se voient délivrer par la préfecture du département un certificat de « Formateur en prévention et secours civiques ».

Annexe 1 : LISTE DU MATERIEL MINIMUM OBLIGATOIRE

MATÉRIELS LOGISTIQUES

- Une salle pour les interventions en plénière
- Une salle par groupe de 5 à 6 apprenants, pour les travaux en sous-groupe
- Ordinateur avec imprimante
- Photocopieuse
- Fournitures de bureau
- Coin détente pour les pauses
- Sanitaire.

MATÉRIELS PEDAGOGIQUES

- Ordinateur et vidéoprojecteur
- Tableau blanc
- Paper-board
- Matériel de simulation pour cas concrets
- 1 mannequin de RCP adulte et matériel de rechange
- 1 mannequin de RCP enfant et matériel de rechange
- 1 mannequin de RCP nourrisson et matériel de rechange
- Matériel d'entretien des mannequins
- Matériel de maquillage
- Défibrillateurs automatisés externes de formation et leurs accessoires
- 2 tapis de sol
- Vêtements usagés
- 1 maquette de tête

MATÉRIELS DIVERS

- Recommandations de la DGSCGC sur les formations PSC
- Référentiel interne de formation et de certification de la PAE PIC F et de la PAE FPSC de la FNSPF

Annexe 2 : FICHE INDIVIDUELLE DE SUIVI « FORMATEUR EN PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES »

APPRENANT

Nom :

Prénom :

Date :

Lieu :

CAPACITES À ACQUERIR		J1	J2	J3	J4	J5	J6	J7
9 / 13	Respecter les principes de la communication							
10/11	Maîtriser le contexte juridique							
6	Utiliser un référentiel interne de formation							
5	Mettre en situation de travail de groupe							
11	Agencer un espace de formation							
1/14	Créer et utiliser un support pédagogique							
2.1/2.2	Animer deux techniques de découverte							
2.2/2.3	Animer deux techniques d'apprentissage							
3/12	Animer un atelier d'apprentissage du geste							
4	Concevoir et préparer un cas concret							
7	Evaluer les apprenants							
8	S'auto-évaluer							
RNC	Maitrise les techniques PSC							
RNC	Maîtrise les procédures PSC							

Degré d'atteinte des capacités: A : Atteint

B : Atteint, à renforcer

C : En cours d'acquisition

D : Non acquis

Observations de l'équipe pédagogique

--

L'équipe pédagogique			
Signature Fait à VILLE Le JJ MM Année	QUALITE	NOM PRENOM	Signature
	Responsable Pédagogique 1) Formateur de formateurs / CEAF		
	2) Formateur de formateurs / FPS ou FPSC		
Le participant			



Annexe 3 : MODALITES DE VALIDATION DES CAPACITES DE « FORMATEUR EN PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES »

N°	Capacités	Savoirs	Comment ?	Apports de connaissances	Critères de performances	Conditions de validation de la capacité
1	Evaluer le niveau des connaissances acquises et celles restant à acquérir par les apprenants, en utilisant un support pédagogique et en favorisant leur expression, pour établir les liens avec les savoirs antérieurs et adapter les activités suivantes	Etude de cas DTR	Mise en situation en utilisant un support pédagogique	Sur les raisons pouvant nécessiter la mise en place d'une étude de cas d'une formation PSC1 et ses principes de mise en œuvre	Respect des points clés de la technique de découverte utilisée Support pédagogique adapté Respect des règles de la communication	B
2	D'apporter des connaissances structurées					
2.1	En utilisant un support pédagogique et en respectant les règles de communication, pour faciliter la compréhension des apprenants et la construction des savoirs	Utilisation d'outils pédagogiques. Clé USB PSC1, Illustration de situation	En utilisant les outils pédagogiques à disposition	/	Respect des points clés des outils utilisés Respect des règles de la communication	B
2.2	En explorant les savoirs antérieurs, éventuellement à l'aide d'un support pédagogique, pour permettre d'établir les liens avec les acquis et faciliter la compréhension des apprenants	Exposé interactif Mise en situation interactive	En animant un exposé interactif ou une situation interactive	/	Respect des points clés de la technique et des règles de la communication	B
2.3	En démontrant ou en dirigeant, en expliquant, en justifiant et en vérifiant la compréhension des apprenants, pour leur faire acquérir des techniques, des procédures et l'usage de matériels	D.C.J	En animant une D.T.R. et une D.C.J.	/	Respect des points clés de la technique et des règles de la communication	A

3	D'organiser l'apprentissage des apprenants, en constituant des groupes, en contrôlant et en corrigeant si nécessaire les techniques et les procédures, pour permettre leur acquisition ou leur approfondissement	Apprentissage du geste	En animant une phase d'apprentissage face à un sous-groupe d'au moins 5 apprenants	/	Gestion de l'espace, gestion du matériel, Analyse des prestations et corrections adaptées	A
4	De placer les apprenants dans une situation proche de la réalité, en mettant en œuvre une simulation et en utilisant une évaluation formative, pour permettre à l'apprenant de mettre en œuvre les techniques apprises et de s'approprier les procédures	Mises en situation, cas concrets	En animant une mise en situation face à un sous-groupe d'apprenants	Sur la réalisation crédible, évaluable d'un cas concret et d'une mise en situation d'une formation PSC1	Respect des critères du cas concret ou de la mise en situation en respectant la gestion de groupe Gestion de l'espace Analyse des prestations et corrections adaptées	A
5	De placer l'apprenant dans une situation de travail de groupe, en l'organisant et en donnant les consignes nécessaires, pour faciliter le partage et le transfert des connaissances	Travail en sous-groupe	En respectant les conditions de réalisation de la fiche d'activité		Gestion de l'espace et du groupe Respect des points clés de la technique du travail de groupe	B
6	De suivre un référentiel interne de formation et d'adapter si nécessaire les activités, en prenant en compte l'évolution de son groupe, afin de faciliter l'acquisition des connaissances, des procédures et des techniques par l'apprenant, pour lui permettre d'atteindre l'ensemble des objectifs du référentiel	RIF/RIC FNSPF Texte réglementaire sur le PSC1	Respect des textes réglementaires tout au long de la formation		Conformité du Référentiel interne de formation	B

7	Evaluer l'apprenant en utilisant différents types d'évaluation et d'outils pertinents pour lui permettre de se situer dans la formation pour mesurer le niveau d'atteinte de l'objectif ou pour décider de sa certification	L'évaluation formative	Utilisation pertinente des outils d'évaluation	Sur l'évaluation formative et diagnostique adaptée à une formation PSC1	Respect des items des évaluations Grille d'évaluation pertinente et correctement utilisée	A
8	De s'auto évaluer dans son rôle de formateur, en portant un regard critique sur ses actions de formation, pour maintenir et développer ses compétences	Remise en question	Au cours d'un entretien individuel avec les formateurs	/	Auto évaluation pertinente sur ses prestations de formateur	B
9	D'établir une communication dans le cadre de la formation, en agissant sur les différents éléments de la communication, pour créer une relation pédagogique avec les apprenants et favoriser leurs apprentissages	La communication	En animant une séquence pédagogique	Sur les règles de communication mises en œuvre dans le cadre d'une formation PSC1	Respect des règles de la communication	B
10	D'adapter sa posture, en maîtrisant le contexte juridique ainsi que les règles établies par son autorité d'emploi, pour respecter et adapter la conduite de ses formations	La réglementation nationale en Prévention et secours civiques et les adaptations de la structure	Mise en situation	Sur la position du formateur vis-à-vis de l'apprenant en tenant compte des règles internes et nationales	Connaissance des réglementations et pertinence des réponses données	B
11	De gérer la mise en place d'une formation, en respectant le cadre juridique, les procédures particulières à l'autorité d'emploi, les contraintes logistiques et les aspects administratifs, pour répondre aux besoins	Organisation de la formation	Mise en situation	Sur l'ensemble des documents devant être remis à son autorité d'emploi à la fin d'une formation PSC1	Gestion de la salle, l'espace. Respect des règles administratives et logistiques	B

12	De positionner le groupe en situation d'apprentissage, en prenant en compte les dites conditions, pour faciliter l'acquisition des savoirs	Gestion de l'espace et du groupe	Mise en situation	Sur les règles de mise en place d'un travail de groupe dans le cadre d'une formation PSC1	En respectant les règles de gestion d'un groupe d'apprenants	B
13	De gérer les comportements et les attitudes au sein du groupe, en utilisant les techniques de dynamique de groupe et de gestion des conflits, pour favoriser et faciliter la production et l'apprentissage	Gestion et dynamique de groupe	Mise en situation tout au long de la formation	Sur les différents types comportementaux pouvant être rencontrés sur une formation et proposer des solutions pour les gérer	Gestion correcte des comportements et attitudes des apprenants	B
14	D'utiliser les différents outils de communication et de créer les supports pédagogiques adaptés, en respectant les règles d'utilisation des outils, des critères pertinents de création et d'utilisation de ces supports et les principes généraux de la communication, pour renforcer le message pédagogique et faciliter la compréhension et l'acquisition des savoirs	Conception et utilisation d'outils et supports pédagogiques de la structure	Mise en situation tout au long de la formation	Sur l'utilisation du maquillage et les règles d'hygiène devant être mise en œuvre lors de l'utilisation de matériel	Respect des critères d'élaboration du support pédagogique Respect des points de l'outil pédagogique	B
15 et 16	Contextualiser les compétences du PIC Formateur au domaine particulier de l'enseignement à la prévention des risques et à l'apprentissage des gestes élémentaires de secours	Animation de la formation	Fiches techniques PSC1 Fiches procédures PSC1	Lors des mises en situation tout au long de la formation	Respect des points clés des techniques Respect de la chronologie des procédures	B

Annexe 4 : GRILLE D'ÉVALUATION RECAPITULATIVE DES COMPÉTENCES « FORMATEUR EN PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES »

Participant : Nom : Prénom :

Formation du/...../..... au/...../.....

Lieu :

COMPÉTENCES À ACQUERIR		ACQUIS <i>cocher si acquis</i>
1	Evaluer le niveau des connaissances acquises et celle restant à acquérir	
2	Apporter des connaissances structurées	
3	Organiser l'apprentissage des apprenants	
4	Mettre les apprenants dans une situation proche de la réalité	
5	Mettre les apprenants en situation de travail de groupe	
6	Suivre un référentiel interne de formation	
7	Evaluer des apprenants	
8	S'auto évaluer dans son rôle de formateur	
9	Etablir une communication dans le cadre de la formation	
10	Maîtriser le contexte juridique et les règles de la structure	
11	Gérer la mise en place d'une formation	
12	Positionner le groupe en situation d'apprentissage	
13	Gérer les comportements et les attitudes du groupe	
14	Utiliser les différents outils de communication et créer des supports	
15	Maîtrise les techniques PSC	
16	Maîtrise les conduites à tenir PSC	

Le candidat sera déclaré APTE s'il a acquis les 16 compétences.

APTE

INAPTE

Observations :

L'équipe pédagogique			
Signature Fait à VILLE Le JJ MM Année	QUALITE	NOM PRENOM	Signature
	Responsable Pédagogique 1) Formateur de formateurs / CEAF		
	2) Formateur de formateurs / FPS ou FPSC		
Le participant			

Annexe 5 : PROCES VERBAL « PEDAGOGIE APPLIQUEE A L'EMPLOI DE FORMATEUR EN PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES » (FPSC)



Logo UDSP ou association affiliée

PROCÈS VERBAL de formation :

« Pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques »

Référence : PAE FPSC Année. (numéro département UDSP).(numéro d'ordre)

Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques »

Vu l'arrêté du 19 mai 2017 portant agrément de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France pour diverses unités d'enseignements de sécurité civile ;

Vu la décision d'agrément n° PAE FPSC-XXXX X XX délivrée le XX XX XXXX relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;

Vu les résultats aux différentes évaluations qui ont eu lieu du au (ou DATE(s))

L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de déclare :

	Noms	Prénoms	Dates de naissance	Lieu de naissance	Résultats <i>Admis ou Non admis</i>
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					

18					
19					
20					

Vu et approuvé, l'équipe pédagogique :

L'équipe pédagogique			
Signature	QUALITE	NOM PRENOM	Signature
Fait à VILLE Le JJ MM Année	Responsable Pédagogique		
	1) Formateur de formateurs / CEAF		
	2) Formateur de formateurs / FPS ou FPSC		

Annexe 6 : ATTESTATION PIC F



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Logo de l'UDSP
Dimensions max :
Largeur = 2,41 cm
Hauteur = 2,41 cm

ATTESTATION DE FORMATION relative à l'unité d'enseignement de PÉDAGOGIE INITIALE ET COMMUNE DE FORMATEUR

<Ville>, le <date>

- Vu le décret N° 92-514 du 22 juin 1992 modifié relatif à la formation de moniteur des premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 08 août 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Pédagogie initiale et commune de formateur » ;
- Vu l'arrêté du 19 mai 2017 portant agrément de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France pour diverses unités d'enseignements de sécurité civile ;
- Vu la décision d'agrément n° PAE FPS-XXXX X XX délivrée le XX XX XXXX relative aux référentiels internes de formation et de certification l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » ;
- Vu la décision d'agrément n° PAE XXXX X XX délivrée le XX XX XXXX relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;
- Vu le procès-verbal de formation n° <référence PV>, établi en date du <date PV> ;

Le/La Président(e) de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de <DEPT> atteste que

<Civilité> <Prénom> <NOM>,
<né/née> le <date de naissance> à <Lieu de naissance> (<DEPT>)

a suivi une session de formation à l'unité d'enseignement précitée qui s'est déroulée du <date début de formation> au <date de fin de formation>, à <Lieu de formation> (<DEPT>) et a ainsi suivi toutes les séquences de formation relatives aux connaissances liées aux compétences définies en annexe 1 de l'arrêté du 8 août 2012 modifié susvisé.

En foi de quoi, nous délivrons à l'intéressé(e) la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Le/La Président(e) de l'Union départementale
des sapeurs-pompiers de <DEPT>
<Prénom> <NOM>

PICF - FNSPF - UDSP <n° DEPT> - n° 2022/<n° attestation>

Annexe 7 : ASSOCIATION ASSIMILEES AU RESEAU FEDERAL

ASSOCIATIONS ASSIMILEES COMPETENTES POUR LES FORMATIONS « PREMIERS SECOURS » AU TITRE DU RESEAU FEDERAL

AU 25 JUILLET 2022

1) AIN (01)	54) MAYENNE (53)
2) AISNE (02)	55) MEURTHE-ET-MOSELLE (54)
3) ALLIER (03)	56) MEUSE (55)
4) ALPES-DE-HTE-PROVENCE (04)	57) MORBIHAN (56)
5) HAUTES-ALPES (05)	58) MOSELLE (57)
6) ALPES-MARITIMES (06)	59) NIEVRE (58)
7) ARDECHE (07)	60) NORD (59)
8) ARDENNES (08)	61) OISE (60)
9) ARIEGE (09)	62) ORNE (61)
10) AUBE (10)	63) PAS-DE-CALAIS (62)
11) AUDE (11)	64) PUY-DE-DOME (63)
12) AVEYRON (12)	65) PYRENEES-ATLANTIQUES (64)
13) BOUCHES-DU-RHONE (13)	66) HAUTES-PYRENEES (65)
14) CALVADOS (14)	67) PYRENEES-ORIENTALES (66)
15) CANTAL (15)	68) BAS-RHIN (67)
16) CHARENTE (16)	69) HAUT-RHIN (68)
17) CHARENTE-MARITIME (17)	70) RHONE (CASC) (69)
18) CHER (18)	COMITE D'ANIMATION SOCIALE ET CULTURELLE « FORMATION » DES
19) CORREZE (19)	SAPEURS-POMPIERS DU DEPARTEMENT DU RHONE ET DE LA
20) CORSE-DU-SUD (20A)	METROPOLE DE LYON
21) HAUTE-CORSE (20B)	71) HAUTE-SAONE (70)
22) COTE D'OR (21)	72) SAONE-ET-LOIRE (71)
23) COTE D'ARMOR (22)	73) SARTHE (72)
24) CREUSE (23)	74) SAVOIE (73)
25) DORDOGNE (24)	75) HAUTE-SAVOIE (74)
26) DOUBS (25)	76) ASASPP (75, 92, 93 ET 94)
27) DROME (26)	ASSOCIATION SPORTIVE ET ARTISTIQUE DES SAPEURS-POMPIERS DE
28) EURE (27)	PARIS
29) EURE-ET-LOIR (28)	77) SEINE-MARITIME (76)
30) FINISTERE (29)	78) SEINE-ET-MARNE (77)
31) GARD (30)	79) YVELINES (78)
32) HAUTE-GARONNE (31)	80) DEUX-SEVRES (79)
33) Gers (32)	81) SOMME (80)
34) GIRONDE (33)	ASSOCIATION DES MONITEURS DE SECOURISME DE L'UDSP 80
35) HERAULT (34)	82) TARN (81)
36) ILLE-ET-VILAINE (35)	83) TARN-ET-GARONNE (82)
37) INDRE (36)	84) VAR (83)
38) INDRE-ET-LOIRE (37)	85) VAUCLUSE (84)
ECOLE DE SECOURS ET DE SAUVETAGE DES SAPEURS-POMPIERS	86) VENDEE (85)
D'INDRE-ET-LOIRE	87) VIENNE (86)
39) ISERE (38) UdSP 38 FORMATION	88) HAUTE-VIENNE (87)
40) JURA (39)	89) VOSGES (88)
41) LANDES (40)	90) YONNE (89)
42) LOIR-ET-CHER (41)	91) TERRITOIRE-DE-BELFORT (90)
43) Loire (42)	92) ESSONNE (91)
44) HAUTE-LOIRE (43)	93) VAL D'OISE (95)
45) LOIRE-ATLANTIQUE (44)	94) GUADELOUPE (971)
46) LOIRET (45)	95) MARTINIQUE (972)
47) LOT (46)	96) GUYANE (973)
48) LOT-ET-GARONNE (47)	97) LA REUNION (974)
49) LOZERE (48)	98) MAYOTTE (976)
50) MAINE-ET-LOIRE (49)	99) FEDERATION POLYNESIENNE DES SAPEURS-POMPIERS
51) MANCHE (50)	(POLYNESIE) (987)
52) MARNE (51)	100) UNION DES POMPIERS CALEDONIENS (NOUVELLE-
53) HAUTE-MARNE (52)	CALEDONIE) (988)

Bibliographie

- ✓ Arrêté du 8 août 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Pédagogie initiale et commune de formateur »
- ✓ Arrêté du 4 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques »

Le présent référentiel a été écrit par la « Commission technique et pédagogique du SUAP et du secourisme » et l'équipe pédagogique nationale (EPN) de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France.

Propriété exclusive de la FNSPF, il est mis à la seule disposition des Unions départementales de sapeurs-pompiers ou autres entités qui lui sont spécifiquement affiliées pour les formations aux premiers secours.

Toute utilisation, copie ou reproduction, en dehors de ce cadre, sans autorisation préalable et écrite de la FNSPF est en conséquence interdite.